|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/84/519 novembre 2019FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion

Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**État des contributions supplémentaires aux Fonds multilatéral et disponibilité des ressources (DÉCISION 83/4(c))**

**Rapport du Trésorier**

# Lors de sa 77e réunion, le Comité exécutif a accepté avec satisfaction les contributions supplémentaires promises par plusieurs Parties non visées à l’Article 5 (pays donateurs) pour un démarrage rapide de la mise en œuvre de l’amendement de Kigali, tout en remarquant que ce type de financement est ponctuel et isolé et ne se substitue aucunement aux contributions des donateurs (décision 77/59(d)(i)). Le Trésorier a ainsi reçu, en date du 7 août 2018, 25 513 071 $ US, qui représentent le montant total des contributions supplémentaires promises par le groupe constitué de 17 pays donateurs.

# Des revenus complémentaires de 253 304 $ US ont été reçus en tant qu’intérêts accumulés[[1]](#footnote-1) au 30 juin 2019 sur les contributions supplémentaires, donnant un montant total de 25 766 375 $ US pour la programmation.

# Entre la 79e réunion et la 83e réunion, le Comité exécutif a approuvé un financement de 25 770 680 $ US à destination des agences bilatérales[[2]](#footnote-2) et des agences d’exécution, comme indiqué dans le tableau 1.

**Tableau 1. Financement issu des contributions supplémentaires et approuvé par le Comité exécutif**

| **Réunion** | **Description** | **Financement ($ US)** |
| --- | --- | --- |
| 79 | Évaluation des solutions rentables du point de vue coût/efficacité et écologiquement durables pour détruire le HFC-23 provenant des installations de production de HCFC-22 | 100 000 |
| 80 | 70 activités de facilitation, 9 préparations de projet, 1 investissement | 12 488 623 |
| 81 | 52 activités de facilitation, 1 préparation de projet, 3 investissements | 10 515 677 |
| 82 | 6 activités de facilitation, 2 investissements | 2 398 880 |
| 83 | 1 activité de facilitation | 267 500 |
| **Total** | **129 activités de facilitation, 10 préparations de projet, 6 investissements** | **25 770 680** |

# L’évaluation des solutions rentables du point de vue coût/efficacité et écologiquement durables pour détruire le HFC-23 provenant des installations de production de HCFC-22, approuvée à la 79e réunion, a été menée à bien à un coût total de 81 997 $ US, pour un solde de 18 003 $ US qui a été rendu au Fonds.

# En conséquence, le financement total disponible pour la programmation d’activités s’élève à 13 698 $ US, comme illustré à l’Annexe I du présent document.

# Mise en œuvre de la décision 83/4(c)

# En réponse à la décision 83/4(c) dans laquelle le Comité exécutif a décidé de se pencher à la 84e réunion sur la façon d’employer les soldes restants (c’est-à-dire 13 698 $ US), et compte tenu des consultations qui ont eu lieu entre le Chef du Secrétariat et les 17 pays donateurs ayant versé des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral, le Chef du Secrétariat a envoyé un courrier à chacun des pays donateurs en juin 2019 pour leur demander conseil. Les pays ayant répondu ont indiqué leur accord pour regrouper les soldes des contributions supplémentaires avec les contributions promises régulières au Fonds multilatéral.

**Recommandation**

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

## prendre note du rapport du Trésorier sur l’état des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral et de la disponibilité des ressources figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/5 ;

## prendre note avec satisfaction de l’accord des pays donateurs à regrouper les soldes des contributions supplémentaires pour le démarrage rapide des activités de réduction progressive des HFC avec les contributions promises régulières au Fonds multilatéral ;

## demander au Trésorier :

1. d’ajouter le solde de 13 698 $ US des contributions supplémentaires aux contributions promises régulières au Fonds multilatéral en tant que revenu complémentaire ;
2. d’ajouter les soldes des projets achevés et, par décision, ceux des projets financés par les contributions supplémentaires, rendus à la 84e réunion ou aux réunions futures, aux contributions promises régulières au Fonds multilatéral en tant que revenu complémentaire ; et

## prendre note en outre qu’à partir de la 85e réunion, l’état des contributions supplémentaires ne sera plus communiqué au Comité exécutif séparément des contributions promises régulières au Fonds multilatéral.

**Annexe I**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Conformément aux pratiques comptables normalisées et aux accords standard entre le Trésorier et les pays donateurs qui ont signé un tel accord, tous les intérêts associés aux contributions supplémentaires doivent être crédités, à titre de revenus, au Fonds multilatéral et doivent être utilisés en accord avec les politiques et les lignes directrices du Comité exécutif. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le cadre de la coopération bilatérale des gouvernements de l’Allemagne (304 950 $ US) et de l’Italie (208 650 $ US). [↑](#footnote-ref-2)